



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°22

Réunion de bureau du 20 février 2020

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MM. Youssef SIAD - Claude CASTROFLORIO - Sébastien CHILOTTI - Julien NUCERA - Roger ATTALI- Laurent CAPPATTI

---

Excusé: M. Alexandre MARY

---

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le bureau souhaite la bienvenue à Mr PARGUER Y. et Mr MARINSALTI A, membre de la CDA.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N° 21 du 7 février 2020.

### **1. CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

## **2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE**

La CDA va convoquer à nouveau Mr BRIKI Riad qui n'a pas répondu favorablement à la convocation de ce soir.

La soirée de remise des écussons se déroulera le Mercredi 26 février 2020 au Musée du Sport à Nice.

29 arbitres stagiaires recevront leur écusson d'arbitre à cette occasion.

La CRA organise un stage à l'attention des jeunes arbitres de District préparant l'examen JAL, qui se déroulera à Avignon les 26 et 27 février 2020.

## **3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES**

5 observations ont eu lieu lors du week-end du 15 et 16 février 2020.

## **4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS**

La CDA a finalisé les désignations pour la journée des 22 et 23 février 2020.

**Fin de séance : 22h00.**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Les Secrétaires de séance :  
M. MARY Alexandre  
M. CAPPATTI Laurent